

Demande déposée le 08/04/2022	
Par :	MONSIEUR ALLAIN PHILIPPE
Demeurant à :	20 RUE DES FOLIES 27120 JOUY SUR EURE
Sur un terrain sis :	20 RUE DES FOLIES à : 27120 JOUY SUR EURE 358 ZC 120
Nature des Travaux :	Construction d'un abri de jardin

N° DP 027 358 22 F0006Surface de plancher créée : 17 m²

Destination : Habitation - Logement

Le Maire de la commune de Jouy-sur-Eure ;**Vu** la déclaration préalable susvisée ;**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;**Vu** l'avis de dépôt affiché en mairie le 08/04/2022 prévu à l'article R 423-6 et conformément à l'article R 424-5 du Code de l'Urbanisme ;**Vu** les articles L.331-1 et suivants et R.331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 17/12/2019 et modifié le 28/09/2021 ;**:::DECIDE:::****Article Unique** : La déclaration préalable est **ACCORDEE** pour le projet décrit dans la demande susvisée et représentant une surface de plancher de 17 m².**Observations** : - Le pétitionnaire est informé qu'il pourra être redevable d'une taxe au titre de la Taxe d'Aménagement (T.A.) qui comprend une part Communale et une part Départementale conformément aux articles L. 331-3 et R. 331-3 du Code de l'Urbanisme.

- Les particuliers et les entreprises ayant l'intention de réaliser des travaux sont dans l'obligation d'adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) aux exploitants des réseaux susceptibles de se trouver à proximité du chantier.

- Les eaux pluviales seront traitées par épandage à l'intérieur de la parcelle.

Fait à : JOUY SUR EURE, le 19/05/2022
Le Maire,

Philippe ALLAIN

Olivier Joly

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Affiché en Mairie le :